

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et
vie politique

Sous matière :
Désignation de
représentants

**OBJET :
DESIGNATION
DE NOUVEAUX
DELEGUES AUX
CONSEILS
D'ECOLLES
PUBLIQUES
SUITE A LA
DEMISSION D'UN
DELEGUE**

Séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah ,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 14.09.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 14.09.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 27.09.2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret n°90-788 du 06 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires prévoit que dans chaque école est institué un conseil d'école composé notamment du Maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Par délibération n°2014-152 du 04 avril 2014, il a été procédé à l'élection des délégués aux Conseils d'écoles publiques.

Suite aux nouvelles fonctions attribuées à M. Jean-François VERONIN-MASSET, il convient de reconfigurer les deux conseils d'école où il était présent. Dans ce cadre, il convient de désigner un nouveau conseiller municipal qui siègera au sein des 2 conseils concernés par la vacance du poste.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal, en l'absence de dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément l'usage du scrutin secret pour cette désignation, de procéder par vote à main levée.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes pour représenter la commune aux conseils d'écoles publiques concernées :

- Ecole élémentaire de l'EST : M. GRIMAUD Bernard
- Ecole élémentaire Prosper ESTIEU : M. GRIMAUD Bernard

Monsieur le Maire précise que les délégués de la commune au sein des autres conseils d'écoles publiques restent inchangés :

- Ecole élémentaire Alphonse DAUDET : Mme Chantal BARTHES
- Ecole élémentaire Jean MOULIN : Mme Chantal BARTHES
- Ecole maternelle BROSSOLETTE : Mme Chantal BARTHES
- Ecole maternelle Jean MOULIN : Mme Brigitte BATIGNE
- Ecole maternelle Petit PRINCE : Mme Brigitte BATIGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

DESIGNE les conseillers municipaux suivants pour représenter la commune au sein des conseils d'écoles publiques concernées :

- Ecole élémentaire de l'EST : M. GRIMAUD Bernard
- Ecole élémentaire Prosper ESTIEU : M. GRIMAUD Bernard

ADOPTÉ PAR 30 VOIX POUR
3 ABSTENTIONS

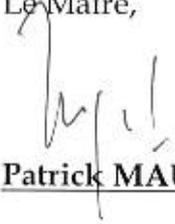
Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 20 septembre 2016.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
28 SEP. 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
26 SEP. 2016
Par publication le :
27 SEP. 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 26/09/2016
N°011-211100763-20160920-2016-244db-DE